

Les actus FSU

SPÉCIAL
ELECTION
CCPD

des assistantes familiales et maternelles de l'Aude

FSU Conseil départemental de l'Aude, Allée Raymond Courrière 11855 Carcassonne Cedex 9
TÉL. : 04 68 11 64 34 OU 04 68 11 63 24 COURRIEL : fsu@ode.fr SITE : snuter-fsu.fr

Du 1^{er} au 21 février 2017, vous allez voter pour renouveler vos représentantes à la Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Aude (CCPD).

Les élues FSU, présentes dans cette commission depuis sa création en 1993, ont acquis une expérience, une connaissance qu'elles conjuguent avec une détermination sans faille pour défendre leurs collègues et la profession.

Nos candidat-e-s forment **une équipe soudée, motivée**, constituée en partie d'« anciennes » qui ont déjà siégé à la CCPD, et de « nouveaux » qui sont prêts à s'investir. Ils **connaissent les difficultés du métier**, exercé à domicile, et pour lequel on doit savoir concilier vie professionnelle et vie privée.

Ils ont à cœur de **défendre les situations individuelles et de faire aussi avancer les intérêts collectifs** de la profession. Ils sont soutenus par l'action de notre syndicat, impliqué depuis de nombreuses années aux côtés des assistantes maternelles et familiales, et par ses forces militantes (information, documentation, aide juridique, accompagnement individuel). Ils représentent les assistantes maternelles et familiales, les deux types d'agrément, et les différents secteurs géographiques et d'activité dans le département. **Disponibles, ils s'engagent à répondre à toutes vos questions, à vous accompagner, à vous soutenir dans vos démarches et à vous défendre à la CCPD.**



PIARRE

POUR DÉBATTRE, vous informer, la FSU vous invite à participer à des réunions sur tout le département et selon vos disponibilités

30
JANVIER
2017

31
JANVIER
2017

1^{er}
FÉVRIER
2017

2
FÉVRIER
2017

Carcassonne

de 14h30 à 16h
salle MINERVOIS
(Conseil Départemental)

Limoux

de 14h30 à 16h
salle PIC DE MADRE
(Maison du département)

Castelnaudary

de 10h à 11h
salle MAFAN
(Mairie)

Narbonne

de 14h30 à 16h
salle DE LA ROBINE
(Maison du département)

LA CCPD

La loi de 1992 a mis en place dans chaque département la Commission Consultative Paritaire Départementale, la CCPD. La FSU a toujours été présente à cette élection, importante pour la profession, et s'est impliquée dans la défense et la reconnaissance du métier et des droits des salariées.

LA CCPD : QUI EST CONCERNÉ ?

La CCPD concerne toutes les assistantes maternelles et familiales car l'agrément, véritable outil de travail peut être remis en cause :

- ➔ que vous soyez employées par des particuliers (parents qui confient leur enfant à la journée) ;
- ➔ que vous soyez employées par une crèche familiale associative ou municipale ;
- ➔ que vous soyez employées par le Département.

LA CCPD : SON RÔLE

Elle donne un avis sur :

- ➔ les situations individuelles de retrait, suspension ou modification d'agrément ;
- ➔ la formation obligatoire ;
- ➔ les modalités de l'agrément, véritable outil de travail.

LA CCPD : SA COMPOSITION

Elle comprend en nombre égal :

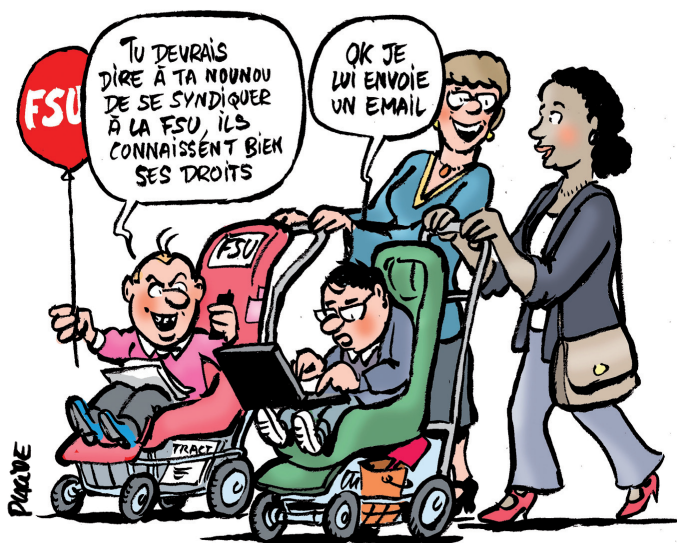
- ➔ des représentants des assistantes maternelles et familiales agréées ;
- ➔ des représentants du Conseil Départemental (élus et administratifs).

Depuis 2011, la CCPD est composée de 8 membres titulaires :

- ➔ 4 pour le Conseil Départemental et...
- ➔ 4 pour vos représentantes, dont 3 élues FSU (soit 6 au total, 3 titulaires et 3 suppléantes) qui étaient jusqu'à présent : Catherine Bons, Monique Tricoire, Carole Charpentier, Sylvaine Carpentier, Chloé Avril, Francine Linares.

LA CCPD : SON ÉLECTION

Les élections se déroulent tous les 6 ans, les dernières ont eu lieu en 2011. Votent toutes les assistantes maternelles et familiales agréées, salariées ou non, accueillant ou non des enfants.



COMMENT VOTER ?

Le vote se déroule uniquement par correspondance.

Nous vous conseillons de voter dès réception du matériel, sans attendre la date limite de clôture.

ATTENTION, pour que votre vote soit valable :

- ➔ il faut voter pour la liste entière, sans rayer de nom ;
- ➔ vous devez mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe de couleur rose, puis dans l'enveloppe T pré-timbree, de couleur blanche en inscrivant au dos votre Nom, Prénom, adresse et en la signant.



La FSU et ses élu-e-s CCPD s'engagent à poursuivre leur travail pour la défense des assistantes maternelles et familiales et

NOTRE BILAN, NOS ENGAGEMENTS

Durant ce mandat, de nombreux dossiers ont été soumis à la CCPD, et des agréments ont été sauvés.

Sur le contenu des débats de la commission, nous sommes soumises à une discrétion absolue. Nous pouvons toutefois affirmer qu'à chaque fois que le dossier le permettait, nous avons défendu avec acharnement la cause de nos collègues, argumenté avec rigueur et fermeté pour que leur point de vue et le nôtre, élues FSU, soit entendu. Notre avis n'est pas toujours suivi, mais dans la grande majorité des cas nous avons réussi à convaincre l'administration et les élus, sauvant ainsi des agréments.

LES SITUATIONS TRAITÉES EN CCPD

Au cours du dernier mandat nous avons eu à examiner de nombreux dossiers de suspension, restriction ou retrait d'agrément concernant :

→ Des problèmes de sécurité, de non conformité du logement, de la piscine, lorsque les travaux demandés par la PMI n'ont pas été exécutés après les 4 mois prévus. Chaque fois nos élues ont contacté la collègue, l'ont conseillée en amont, rencontrée sur place si elle le souhaitait, évitant ainsi un retrait définitif.

→ Nous avons également étudié des dossiers concernant la capacité d'accueil, des demandes de restriction du nombre d'enfants accueillis. Nous avons là aussi conseillé nos collègues et cherché avec elles des solutions (aménagement du logement etc.).

→ Des situations plus complexes concernant les compétences sont également soumises à la commission, elles font de notre part l'objet d'un examen attentif avec la collègue concernée pour assurer une défense cohérente et sérieuse. Nous avons réussi chaque fois que cela a été possible à convaincre les membres de la CCPD de surseoir au retrait ou encore mieux de maintenir l'agrément.

→ Il faut ajouter des dossiers concernant des agréments à la journée, dont les titulaires n'ont pas rempli leurs obligations (formation obligatoire non accomplie malgré des relances, déménagements non signalés etc.).

LE PASSAGE EN CCPD

Le service PMI rédige un court document adressé à tous les membres de la CCPD qui résume le ou les motifs conduisant à demander le retrait, la suspension ou la restriction d'agrément.

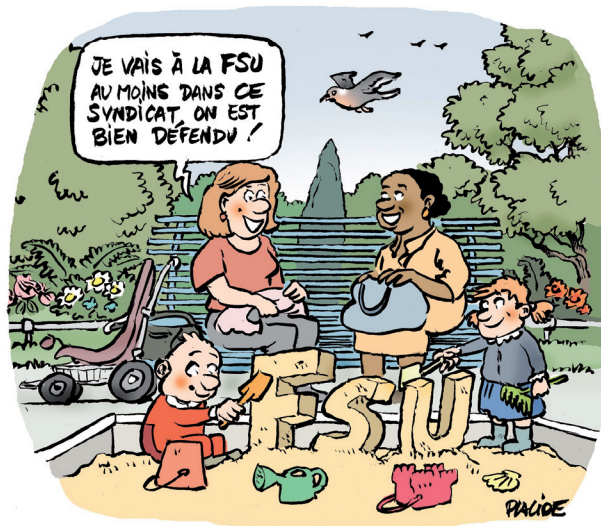
► **Avant la commission**, l'assistante familiale ou maternelle a la possibilité de consulter son dossier et de pouvoir ainsi répondre aux faits ou reproches qui lui sont avancés. Pour consulter son dossier, il faut prendre rendez-vous à la PMI où sont centralisés les documents concernant l'agrément.

Nous incitons toutes nos collègues à consulter leur dossier et souvent nos élues à la CCPD les accompagnent dans cette démarche, comme cela est possible. Ainsi nous avons une bonne connaissance du dossier et plus d'éléments en main pour les défendre.

► **Lors de la réunion de la CCPD**, les collègues peuvent être entendues, s'expliquer et se faire accompagner de la personne de leur choix.

Pour les élues FSU, un retrait ou un non renouvellement d'agrément relève d'une faute grave et incontestable, ce qui est tout de même heureusement assez peu fréquent.

C'est pourquoi au sein de la CCPD, chaque fois que nous l'avons constaté, nous avons dénoncé le fait que trop souvent les dossiers présentés contenaient peu d'écrits, ou alors des arguments qui ne justifiaient pas une décision aussi grave que le retrait de l'agrément. Depuis que nous siégeons notre action, notre persévérance ont permis, même si des difficultés persistent, à faire bouger les pratiques et les mentalités !



LA FSU SE BAT POUR ET AVEC VOUS

La FSU est implantée de longue date au Conseil Départemental et dans de nombreuses communes de l'Aude. Nous nous battons depuis toujours pour la reconnaissance des métiers d'assistante maternelle et familiale.

SUR LE TERRAIN, NOTRE SYNDICAT A OBTENU DE NOMBREUSES AVANCÉES :

- ▶ au Conseil Départemental : SMIC pour l'accueil du 1^{er} enfant, mise en place de grilles salariales, primes 35h, revalorisation indemnité d'entretien au 1^{er} janvier 2017...
- ▶ pour les salariées de particuliers, paiement des heures supplémentaires au taux maximum, maintien des indemnités en cas d'absence imprévue de l'enfant, indemnité d'entretien, normes de sécurité, formation, défense au Conseil des Prud'hommes, etc.

Au niveau national comme local, la FSU revendique un véritable statut pour toutes les assistantes maternelles et familiales, l'application de la convention collective dans le privé, la titularisation dans la Fonction Publique pour celles qui travaillent dans les collectivités locales, un déroulement de carrière et une retraite décente pour toutes.

CE QUE DÉFENDENT LES CANDIDAT-E-S FSU :

- ▶ Une réelle reconnaissance professionnelle.
- ▶ Encore plus de transparence dans les critères et les procédures d'agrément.
- ▶ Droit à un plan de formation de qualité.
- ▶ Accompagnement des collègues et défense rigoureuse et ferme en CCPD.
- ▶ Continuer à lutter collectivement contre la précarité, les bas salaires, l'isolement : trois éléments que beaucoup d'assistantes maternelles et familiales connaissent encore trop souvent.

NOS REVENDICATIONS AU PLAN NATIONAL :

- ▶ La reconnaissance du métier d'assistante maternelle et familiale et des garanties statutaires dans tous les domaines de leur activité professionnelle.
- ▶ Un salaire et des droits garantis indépendamment de la présence des enfants.

- ▶ L'intégration et la titularisation dans la Fonction publique garantissant un déroulement de carrière avec les droits et avantages liés au statut de fonctionnaire.
- ▶ L'intégration dans les différentes conventions collectives pour les collègues relevant du secteur privé et associatif.
- ▶ La mise en œuvre d'une formation qualifiante reconnue débouchant sur un diplôme homologué par le ministère du travail.
- ▶ La reconnaissance et l'application du droit aux différents congés.
- ▶ La réévaluation de la part d'entretien et son indexation sur l'indice des prix et les réels besoins des enfants.
- ▶ Une meilleure intégration et reconnaissance des assistantes familiales dans l'équipe pluridisciplinaire de travail.

DÈS LE 1^{er} FÉVRIER VOTEZ POUR LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FSU

- 1/ **BONS Catherine** Assistante FAMILIALE
- 2/ **CHARPENTIER Carole** Assistante MATERNELLE
- 3/ **PILLET Véronique** Assistante FAMILIALE
- 4/ **THOMAS Claudine** Assistante MATERNELLE
- 5/ **BOUISSIOUX Sandrine** Assistante FAMILIALE
- 6/ **DUFOIX Patrice** Assistant MATERNEL
- 7/ **BAT Alessandra** Assistante FAMILIALE
- 8/ **GAUDAN Marie-Pierre** Assistante FAMILIALE

POUR NOUS JOINDRE :

FSU Conseil départemental
de l'Aude,
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9
TÉL. : 04 68 11 64 34
ou 04 68 11 63 24

COURRIEL :

fsu@audefr

SITE : snuter-fsu.fr

FACEBOOK :

FSU Territoriaux 11

